





On lit dans une autre lettre :

Les événements qui se sont passés à Limoges sont empreints d'une haute gravité, et il importe d'appeler sur eux l'attention du Gouvernement provisoire. Il ne s'agit pas d'une émeute accidentelle, d'une irritation fortuite, mais bien d'un complot parfaitement organisé, et qui n'avait d'autre but que le désarmement de la garde nationale.

Vendredi matin, le bruit courait à Limoges que la population ouvrière de Saint-Léonard, petite ville distante de quelques lieues de Limoges, était en marche pour se joindre aux insurgés. D'un autre côté, l'on affirmait que les gardes nationales des environs et de quelques villes même assez éloignées, telles qu'Angoulême, demandaient à marcher sur Limoges.

Le *Moniteur*, qui n'a jusqu'ici donné aucun détail sur les événements de Rouen, ne parle pas non plus ce matin de ce qui s'est passé à Limoges. Sans doute le Gouvernement fera connaître demain les mesures qu'il a cru devoir prendre dans d'aussi graves circonstances.

CHRONIQUE DÉPARTEMENTS.

LOIRET (Orléans). — M. Dupuis, vice-président du Tribunal civil d'Orléans, vient d'être suspendu de ses fonctions. M. Dupuis a immédiatement adressé sa démission au ministre de la justice. Nous rapportons les termes de cette démission, dont communication nous a été donnée.

Monsieur le ministre, J'ai reçu hier la notification d'un arrêté du Gouvernement provisoire qui me suspend de mes fonctions de vice-président du Tribunal civil d'Orléans.

Je ne saurais, Monsieur, accepter la position que me fait cet arrêté; il implique pour le Gouvernement la faculté de me tenir éloigné de mon siège ou de m'y rappeler à son gré, et dès lors je me trouve soumis à l'appréciation, à la surveillance de ses agents.

Je vous prie de recevoir ma démission. Je quitte à regret des fonctions honorables que j'ai remplies pendant dix-huit ans, et que je pensais exercer longtemps encore, mais je ne veux pas les garder d'une manière incompatible à mes vœux avec la dignité d'un magistrat.

Ce ne sera pas, au moins, sans protester, de toute la force de mon attachement au pays, contre l'atteinte portée illégalement à l'immovibilité et avec elle à l'indépendance de la magistrature. Je suis avec une haute considération, Monsieur le ministre, Votre très humble serviteur, F. DUPUIS.

Orléans, 28 avril 1848. — SEINE-INFÉRIEURE (Rouen), 1<sup>er</sup> mai. — La tranquillité est complètement rétablie à Rouen; aussi ne donnons-nous qu'un récit très succinct de ce qui a suivi les événements dont nous avons parlé dans notre numéro du 30 avril.

portant à l'époque de l'insurrection, dans le seul intérêt de grossir la chronique de ces douloureux événements. Ce sont là, en effet, des détails sur lesquels nous ne serons jamais soucieux de nous appesantir, tant nous voudrions, au contraire, voir épouser en une seule fois notre pénible mission de narrateur en de telles occurrences. Cependant il est un épisode dont la connaissance ne nous est parvenue qu'hier, et à l'égard duquel une exception nous paraît indispensable.

Le digne curé Forbras, malgré l'isolement de sa situation, ne se laissa pas déconcerter par l'appareil dont il était entouré; il fit à ces malheureux les plus énergiques représentations sur la criminalité de leur œuvre d'insurrection, sur l'impuissance de cette lutte fratricide, sur les dangers et les malheurs qu'elle soulevait infailliblement pour eux, pour leurs femmes et leurs enfants; il insista sur ce point qu'il les connaissait tous, et que, s'ils ne renonçaient pas à leur fatal projet, il aurait à rendre compte à les y traquer pour leur faire payer chèrement cette double profanation de la loi des hommes et de la maison de Dieu.

Les exhortations du prêtre, du bon citoyen, furent comprises: ces hommes renoncèrent à sonner le tocsin, et ils se retirèrent, laissant à qui leur avait fait si bien entendre la voix de la raison, de l'humanité et de la religion, l'espérance confiante qu'ils avaient abdiqué entièrement leurs farouches projets de vengeance insensée.

La journée d'hier a été bonne, et nous n'avons aucun désordre à signaler. Le 19<sup>e</sup> bataillon de la garde mobile de Paris avait passé la nuit à l'Hôtel-de-Ville, où il a bivouaqué dans les corridors. Ces braves jeunes gens ont fourni plusieurs postes qui ont relevé la garde nationale autour de la place de Saint-Ouen.

Dès le matin, la générale a été battue, et les divers bataillons ont pris position sur leurs places d'armes, ainsi que la troupe de ligne. Mais les rapports de la nuit ayant été satisfaisants, M. le général Ordener a parcouru en personne tous les postes principaux, et a donné l'ordre aux troupes et à la garde nationale de rentrer dans leurs quartiers respectifs et de se tenir prêts au premier signal.

La garde nationale de Rouen, dont la garde nationale avait été renforcée la veille d'une section d'infanterie, qui a été augmentée d'une compagnie entière. Cependant des avis recueillis dans la journée annonçaient que des perturbateurs, voulant essayer des dispositions de la garde mobile et savoir par expérience si elle était pour eux ou contre eux, devaient tenter un mouvement vers six heures du soir.

En conséquence, le 19<sup>e</sup> bataillon a été réuni, vers trois heures, sur la place Saint-Ouen, et, par ordre du général, quatre compagnies sont allées parcourir le quartier Martinville, et leur attitude a prouvé combien peu devaient compter sur elles ceux qui voudraient recommencer les déplorables conflits des jours précédents.

En même temps, le rappel était battu de nouveau, et la garde nationale s'est rassemblée à ses places d'armes; mais rien n'étant venu justifier les inquiétudes que l'on avait conçues, la plus grande partie de ces forces a été licenciée à la nuit.

Dans la journée, la garde nationale et la garde mobile avaient fourni de forts piquets pour prêter main-forte aux mandats de perquisition et d'arrestation décernés par la commission d'instruction de la Cour d'appel. L'un de ces piquets a rapporté seize fusils saisis dans la rue du Mont-Gargan, au poste naguère occupé par des ouvriers pour la garde des arbres de la liberté plantés au Champ-de-Mars après la destruction du premier arbre, inauguré le 16 avril.

Des perquisitions opérées dans plusieurs maisons, ont amené des saisies d'armes illégalement possédées, et presque toutes chargées. On assure qu'un mousqueton d'artillerie, trouvé dans une maison de la rue d'Elbeuf, a été reconnu, d'après son numéro, pour appartenir au sieur Durand neveu, qui a fait partie de la 2<sup>e</sup> compagnie de cette arme. Dans la même maison, l'on a saisi un poignard, un sabre, une pince et une scie qui paraissent servir à la confection des barricades de Saint-Sever.

Une hache de forte dimension, qui, sans doute, avait été employée à descendre des pierres destinées à la construction des barricades, a été retrouvée à demibrisée dans la rivière de Robec.

De nombreuses arrestations ont été opérées dans la journée. Parmi les personnes arrêtées se trouve le sieur Meslays, ancien commandant de la garde mobile de Rouen, de très triste mémoire, et qui, depuis peu, était revenu de Paris. Il a été conduit à l'Hôtel-de-Ville vers deux heures, et écroué à la prison municipale par ordre de la commission d'instruction.

le front de la garde nationale. Au même moment, un coup de pistolet a été tiré sur un factionnaire qui n'a pas été atteint. Quelques gardes nationaux, sans commandement, ont immédiatement riposté par quelques coups de fusil isolés. Un ouvrier a eu la cuisse traversée d'une balle, et un autre a été légèrement blessé au mollet.

Les ouvriers se sont alors dispersés dans toutes les directions, et trois barricades ont été successivement élevées, l'une place du Calvaire, l'autre à la porte de Rouen, et la troisième rue de l'Hospice. Les ouvriers ont, pendant toute la nuit, gardé ces barricades en présence de la garde nationale et de la ligne, trop peu nombreuses pour agir. Aucun coup de feu n'ont été échangés.

A quatre heures du matin, un bataillon du 52<sup>e</sup> de ligne est arrivé, et a pu opérer sa jonction avec les forces de l'Hôtel-de-Ville par une voie que les insurgés ne savaient pas être libre. En peu d'instants, toutes les barricades ont été emportées; à l'une d'elles seulement il y a eu quelques coups de feu échangés; deux ouvriers ont été tués et plusieurs blessés.

Il y a eu une quarantaine d'arrestations. Au moment du conflit, l'administration municipale, constituée provisoirement par le commissaire du Gouvernement, était depuis quelques jours déjà en complet désarroi.

Une nouvelle administration, composée ce matin par l'initiative des citoyens, a été proposée cette après-midi à l'acceptation du commissaire du Gouvernement, qui l'a immédiatement ratifiée en nommant maire M. Buec, notaire, premier adjoint M. Lefort-Henry, et second adjoint M. Victor Papavoine.

Dans la nuit de vendredi à samedi, quelques-uns des insurgés s'étaient barricadés dans l'église Saint-Jean et s'étaient mis à sonner le tocsin. Il leur est arrivé ce dont la juste prévision du digne curé de Saint-Vivien a préservé ceux qui, à Rouen, avaient formé le même projet. A Elbeuf on a cerné l'église, et l'on s'est emparé de six des ouvriers qui y avaient pris position.

Mais le sinistre signal du tocsin n'avait été que trop entendu au dehors. Les ouvriers de la commune de Lalonde, le maire en tête, étaient descendus, armés de fusils de chasse, pour défendre les barricades contre la troupe. 400 hommes de ligne sont partis à deux heures de l'après-midi, hier, pour arrêter le maire chez lui.

La Cour d'appel a évoqué immédiatement l'affaire des troubles d'Elbeuf, et elle a délégué pour faire l'instruction MM. Renaudeau, conseiller; un autre de ses collègues dont le nom nous manque; Falconnet, substitut du procureur-général; Censier, juge d'instruction; et Lefaucheur, substitut du procureur de la République.

Une voiture de poste a transporté hier soir plusieurs de ces magistrats à Elbeuf. Voici les détails que nous apporte un journal d'Elbeuf, sur les événements de cette ville:

Au moment même où nous constations le calme et la tranquillité qui n'avaient cessé de régner dans notre ville durant les opérations électorales, nous n'étions pas sans inquiétude sur les dispositions malveillantes que laissait entrevoir une certaine partie de la population. De divers côtés on nous rapportait des paroles de menaces: on annonçait que le projet était formé de contraindre les députés qui, seraient choisis dans le canton d'Elbeuf à donner leur démission. On allait jusqu'à déclarer qu'on n'hésiterait pas à employer la violence.

Telle était, vendredi au matin, la situation des choses dans notre ville, lorsqu'arriva la première nouvelle de la criminelle insurrection qui avait éclaté à Rouen. A peine cette nouvelle fut-elle répandue, que le projet d'émeute commença d'être mis à exécution dans la cité. On entendit d'abord le signal qu'attendaient les factieux.

Entre neuf et dix heures, des rassemblements se formèrent à la porte de Rouen et au bas de la rue de l'Hospice. Quelques hommes, aidés d'un grand nombre d'enfants de treize à dix-huit ans, se mirent à dépever la voie publique. Bientôt une barricade s'éleva.

Cependant, la garde nationale avait été convoquée à l'Hôtel-de-Ville. Il est vrai que le danger augmentait à tout instant. Il fallut faire sortir des patrouilles pour rallier les gardes nationaux isolés que les insurgés insultaient et auxquels ils arrachaient leurs armes. Pendant près d'une heure, ces audacieuses tentatives de désarmement réussirent sur beaucoup de points. Toutefois, vers dix heures, la plus grande partie de la garde nationale se trouva réunie dans la mairie.

Entre onze heures et midi, plusieurs individus se présentèrent dans la rue de la Barrière, en face de la mairie. L'un d'eux, s'approchant du trottoir, tira sur les gardes nationaux qui stationnaient sous la grande porte, un coup de pistolet dont la balle, heureusement, n'atteignit personne. Au même instant, des pierres furent lancées. Quelques gardes nationaux dont les fusils étaient chargés, sortirent aussitôt contre les agresseurs et ripostèrent par des coups de feu. Un des insurgés fut atteint à la cuisse. La place du Coq se trouva déblayée. Il n'y avait plus de doutes à avoir sur les desseins des factieux. Immédiatement, la garde nationale demanda qu'on lui délivrât des cartouches. Après quelques hésitations, cette distribution eut lieu. Elle était devenue nécessaire et urgente. Il n'était plus possible de laisser sans ce moyen de défense des citoyens qu'on venait d'attaquer à coups de pistolet.

